



Préavis municipal n° 06-2024

Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire de CHF 245'000 en vue de lutter contre les eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées par :

- a) Le remplacement de chambres doubles, en créant deux chambres séparées, dans les secteurs des Planches, en Ruty et Praz la Vellaz à Servion**
- b) Le chemisage du collecteur principal entre le chemin du Moléson et la STEP de Servion.**

Rapport de la Commission ad hoc

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame et Messieurs les Municipaux,

La Commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le jeudi 6 juin 2024 dans la salle de Municipalité de la Commune de Servion, dans la composition suivante :

- Claude Pasche
- Raymond Vauthy
- Christophe Bossel, rapporteur

Etaient également présents :

- M.Olivier Auberson, Municipal en charge des canalisations
- M.Jérôme Oberson, Syndic, en charge des finances

Le préavis de la municipalité décrit bien la situation : en cas de pluie, les eaux claires d'écoulement se déversent dans les eaux usées, ce qui provoque une surcharge de la STEP et donc une hausse des coûts et une baisse de la qualité de traitement de la STEP.

Deux causes sont identifiées. Une cause est l'existence de quatre chambres doubles usées, mal placées ou aux parois sous-dimensionnées. Une autre cause est la percolation d'eaux souterraines dans l'ancienne canalisation devenue non étanche en aval du chemin du Moléson. Les solutions proposées sont de remplacer les chambres doubles et de doubler la canalisation par un chemisage polymère.

La commission s'enquiert en particulier de :

- Etat des autres chambres doubles ? => les autres chambres sont en bon état ou situées à des endroits moins risqués, seules ces 4 chambres doivent être refaites.
- Planification d'autres travaux similaires ? => aucun autres travaux de ce type ne paraissent nécessaires.
- Coût de maintenance de la canalisation chemisée ? => similaire à une canalisation usuelle.
- Résistance et qualité du chemisage ? => très résistant, type époxy, et nettement moins cher qu'une reconstruction complète.
- Procédure de mise à l'enquête ? => pas nécessaire, car les travaux sont de l'entretien.

La commission in-corpore estime que ce projet est :

- Utile et justifié afin d'améliorer le coût et la qualité du traitement de la STEP.
- Techniquement bien préparé et bien conçu.
- Raisonnable quant aux coûts en relation avec l'effet positif attendu.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission recommande aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis n° 06-2024 tel que présenté.

Les membres de la Commission ad hoc :

Claude Pasche



Christophe Bossel
Rapporteur



Raymond Vauthy



Servion, le 7 juin 2024